

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **13e jour du mois de février 2023**, à la Salle du Conseil, à compter de 17h00. Sont présents :

- Madame Isabelle Forcier, conseillère au poste numéro 1
- Madame Andréanne Ladouceur, conseillère au poste numéro 2
- Monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- Madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- Monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5 et Maire suppléant
- Monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Est absent : Monsieur Hugues Grimard, Maire

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Jean Roy, conseiller et Maire suppléant.

Sont également présents :

- Monsieur Georges-André Gagné, Directeur général et Greffier-suppléant
- Madame Sarah Richard, Trésorière

Il est donc procédé comme suit :

2023-065

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la Conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le Conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Demande de financement temporaire au montant de 3 250 000 \$
3. Levée de la séance

Adoptée

2023-066

DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE AU MONTANT DE 3 250 000 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources effectue des travaux de réfections d'une partie des rues Saint-Jean-Baptiste et 5^e Avenue;

CONSIDÉRANT que la Ville peut contracter une demande de financement temporaire selon l'article 567.2 Loi sur les cités et villes pour des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement d'emprunt numéro 2023-348 pour 3 250 000 \$ afin d'exécuter les travaux;

Il est proposé par la Conseillère Caroline Payer, appuyée par la Conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

DE MANDATER le Maire, Monsieur Hugues Grimard ainsi que la Trésorière, Madame Sarah Richard afin qu'ils puissent signer tous les documents et/ou contrats qui permettent de procéder à l'émission du financement.

Adoptée

2023-067
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le Conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 17h05

Adoptée

M. Jean Roy, Maire suppléant

**M. Georges-André Gagné, Directeur
général et Greffier-suppléant**